



## Traité Baba Kama

### Michna 3 - Chapitre 4

שׂוֹר שְׂלִישָׁרְאֵל שְׁנִגְחַ שׂוֹר שְׂלִיחָה קָדֵשׁ,  
וּשְׂלִיחָה קָדֵשׁ שְׁנִגְחַ לְשׂוֹר שְׂלִישָׁרְאֵל,  
פָּטוֹר, שְׁנָאָמְרָה: (שְׁמוֹת כָּא, לָהּ)  
"שׂוֹר רַעַהוּ", וְלֹא שׂוֹר קָדֵשׁ.  
שׂוֹר שְׂלִישָׁרְאֵל שְׁנִגְחַ [לְשׂוֹר] שְׁלִנְכָּרִי,  
פָּטוֹר,  
וּשְׁלִנְכָּרִי שְׁנִגְחַ לְשׂוֹר שְׂלִישָׁרְאֵל,  
בֵּין פָּמָ, בֵּין מַזְעָד,  
מַשְׁלָמָ בְּזַק שְׁלָמָ.

Dans le cas où le taureau d'un [particulier] Juif a encorné un taureau qui appartient au Temple, ou [qu'un taureau] appartenant au Temple a encorné le taureau d'un [particulier] Juif, il (son propriétaire) est dispensé [de toute indemnisation], comme il est dit : « [Lorsque le taureau d'un homme agressera] le taureau de son prochain, etc. » (Chémot 21,35), ce qui exclut un taureau qui appartenait au Temple (qui n'est pas considéré comme une tierce personne).

Dans le cas où le taureau d'un Juif a encorné le taureau d'un non-juif, il (le Juif) est dispensé [de toute indemnisation]. Dans le cas [contraire] où le taureau d'un non-juif a encorné le taureau d'un Juif, qu'il (le premier taureau) soit TAM ou MOU'AD, il (le non-juif) doit payer l'intégralité du dommage [causé].

### La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)